

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 23 janvier 2020

Absents et excusés : C. BILLOUEZ, J. BAUWENS, C. BOCQUET et G. COURTOIS

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Impositions communales

Règlement-taxe sur les carrières et sablières – exercice 2020 – Adhésion à la compensation octroyée par le Gouvernement Wallon

Le Président précise que, comme l'année dernière, il est proposé au Conseil communal de ne pas voter la taxe communale sur les carrières et sablières pour l'exercice 2020, et d'opter pour la compensation octroyée par le Gouvernement wallon.

Celle-ci est calculée sur le montant des droits constatés bruts indexés (soit 3,1%) de l'exercice 2016, ce qui porte le montant de la taxe à 1.031.000 euros (UN MILLION TRENTE ET UN MILLE EUROS).

Monsieur VIVIER signale que le Groupe GO était sceptique sur ce dossier mais cela a fonctionné. Son groupe suivra donc cette proposition. Par ailleurs, les petits gestes envers les riverains comme l'an dernier durant l'été (bons pour laver les voitures par exemple) seraient encore les bienvenus. Enfin, Monsieur VIVIER rappelle qu'il n'a toujours pas reçu copie du dernier procès-verbal du comité d'accompagnement de CBR. Le Directeur Général s'engage à lui fournir.

Par 14 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Police administrative

Règlement général de Police (RGP) – modification de l'article 287

Le Président signale que, lors du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil examinera la mise en stationnement à durée limitée de la Grand'Rue. Suite à ce changement, le règlement général de police doit être modifié. L'article 287 qui ne vise que le fait de « faire apparaître des mentions inexactes sur le disque de stationnement ou modifier l'heure sans déplacer le véhicule » se verra ajouté le fait de « ne pas avoir apposé de disque ou ne pas avoir déplacé le véhicule, une fois le délai expiré ».

Monsieur VINCENT précise qu'il est de bon ton de lutter contre les voitures tampons bien trop présentes dans la Grand'Rue. Imposé une durée limitée est une bonne mesure. A sa question de savoir si les travaux de la Place du Préau entraîneront une modification du dispositif de circulation dans le centre-ville, le Président précise que le schéma actuel sera conservé.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Président précise que la présente décision ne vise que l'adaptation du Règlement Général de Police pour le stationnement à durée limitée et ne vise pas la durée de celui-ci.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Marché public

Marché de service - Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction de l'exécution des travaux d'aménagement d'une extension du cimetière de Bruyelle – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable) et des conditions de marché

Monsieur DESMET précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant à désigner un auteur de projet pour l'extension du cimetière de Bruyelle.

L'estimation est de 21.500,00 € hors TVA ou 26.015,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix (exprimé sous forme d'un taux d'honoraires) ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Avant-projet : 40 jours de calendrier prenant cours à la notification du marché ;
 - Dossier demande de permis : 30 jours de calendrier à dater du courrier d'approbation de l'avant-projet ;
 - Projet définitif : 40 jours de calendrier à dater du courrier de commande du projet définitif ;
 - Rapport d'examen des offres : 10 jours ouvrables comptés à partir du jour de réception des soumissions par l'auteur de projet. Ce délai pourra être augmenté des délais accordés aux entreprises soumissionnaires pour fournir des renseignements complémentaires demandés par le maître de l'ouvrage auxquels s'ajouteront 5 jours ouvrables supplémentaires pour analyse de ces documents ;
 - Vérification des états d'avancement : 10 jours ouvrables à partir du jour de la réception des documents par l'auteur de projet ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Pas de variantes et pas d'options.

A noter que les travaux d'extension du cimetière de Bruyelle pourraient être subventionnés via le Plan d'Investissement Communal 2019-2021.

Monsieur CHEVALIER rappelle que 3 projets ont déjà été étudiés pour l'extension de ce cimetière. A l'époque, on parlait d'enherbement et de végétalisation du cimetière. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Président précise qu'un cimetière doit pouvoir être considéré comme un lieu de promenade et être un lieu de recueillement et de visite. Il est important de veiller à ce que l'on s'y sente bien et la végétalisation est un bon élément sur ce plan.

Monsieur VIVIER signale que, lors de l'ancien dossier, des fouilles avaient été annoncées suite à la découverte sur ce site de vestiges gallo-romain. Qu'en est-il ?

Le Directeur Général précise que ce point sera analysé par la Région Wallonne lors de la procédure de permis d'urbanisme. Cela vaut pour n'importe quel projet. Si la Région estime que des fouilles préalables doivent être effectuées, elle prévoira le nécessaire et cela retardera probablement le chantier de six mois voire un an.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Thierry DESMET

4. Eclairage public

Antoing, la Crinquaine – renouvellement de l'éclairage public – décision de principe

Monsieur DESMET signale qu'ORES ASSETS a remis prix pour la réalisation d'un pré-projet de renouvellement de l'éclairage public sur le site de la Crinquaine (et parking) à Antoing. Le budget global est estimé provisoirement à 28.307,39 € TVAC. Les tranchées éventuelles (hors dernier chantier de la Rénovation Urbaine) et gaines seront mises à disposition par la commune. Cette estimation est revue à la baisse par rapport à la première.

Si l'on souhaite l'élaboration d'une étude détaillée, il y a lieu de prendre une décision de principe.

Les frais d'Ores Assets (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...) seront facturés au taux de 16,5% appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

A la question de Monsieur VINCENT si les finitions aux abords du dernier chantier de voirie seront bientôt effectuées, Monsieur DESMET précise que ces travaux seront réalisés par la main d'œuvre communale.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agents traitants : Frédéric VAN CAUTER/Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Thierry DESMET

5. Mobilité

Espace co-voiturage - Proposition d'adhésion à la plateforme Carpoll.be via l'ASBL Taxistop : examen – décision.

Le Président explique que la plateforme Carpool.be a pour but de promouvoir le co-voiturage sous toutes ses formes : pour particuliers, entreprises, écoles, évènements. Le service comprend la fourniture d'outils tels que le portail en ligne et son application mais aussi des séances d'informations.

Ce service est un complément idéal pour notre parking de co-voiturage « Com on » situé à proximité de la caserne des pompiers. De plus, cette adhésion entre pleinement dans les objectifs de notre Plan Local en faveur de l'Energie Durable et du Climat, et plus particulièrement dans nos actions sur la mobilité.

Grâce au soutien de la Région Wallonne, à ce jour, il n'y a pas de frais de fonctionnement à supporter.

Sur proposition du Collège communal, il est proposé de marquer accord :

- Sur l'adhésion de la commune à la plateforme Carpoll.be via l'ASBL Taxistop ;
- Sur la convention d'adhésion à carpool.be.

Monsieur DENAYER intervient au nom du Groupe GO :

« Dans le cadre de la mobilité, cette proposition est cohérente avec votre DPG ainsi qu'en adéquation avec le contenu du discours de notre DG sur la révolution numérique. Cette mise à disposition d'un portail en ligne ainsi que d'une application mobile pour assurer une meilleure mobilité via le co-voiturage rencontre aussi pour partie le programme que notre groupe défend. C'est donc une bonne direction d'autant que ça ne coûte rien à la commune pour l'instant (en tout cas tant que cette plateforme carpoll.be bénéficie des subsides ad hoc).

Mais restons aussi prudent et cohérent dans cette politique de mobilité 2.0 ou e.mobility.

En effet, si de telles plateformes peuvent paraître utiles et dans l'air du temps, il faut, en amont, porter son attention sur la nécessaire éducation et information à l'utilisation de ces outils numériques et digitaux et donc travailler, peut-être en synergie avec le CPAS, à réduire la fracture numérique encore toujours trop importante.

Une plateforme aussi belle soit elle restera sans effet si le citoyen ne peut ou ne sait l'utiliser. Ainsi la seule obligation pour la commune de promouvoir ce service deux fois par an ne me paraît pas suffisante (Étude sur la fracture numérique).

Au-delà de cet outil, présenté comme un complément idéal au parking de Co voiturage 'com on', près ... d'encore la caserne des pompiers, il faudra se pencher de manière plus globale sur une politique de mobilité visant l'ensemble du territoire communal et l'ensemble du charroi, véhicules privés et camions. Pour ces derniers, il est important de leur prévoir un parking suffisant et sécurisé, tant pour leurs tracteurs de transport que pour leurs voitures et ce afin désencombrer nos villages. .

À l'heure de l'achèvement de grands travaux et d'autres à venir, c'est un défi immense à relever que d'assurer une politique de mobilité cohérente et globale et notre groupe vous invite à mettre en œuvre des groupes de travail, en y invitant des citoyens et ce notamment par des réunions citoyennes dans chaque ville et village de notre entité. Vous pourriez également inviter ces mêmes citoyens à s'exprimer sur ce point important par le biais d'un questionnaire préalable. La mobilité c'est en effet l'affaire de tout un chacun. »

Le Président précise qu'un parking pour camions et poids lourds sera réalisé dans le cadre du projet de réhabilitation du SAR de l'ancienne usine électrique. Un projet y a été introduit en synergie avec le SPW-Voies Navigables qui désire, de son côté, exploiter la zone en bordure de la voie fluviale. Ce site présente des problèmes de pollution qui pourront être résorbés par la SPAQUE quand nous serons devenus propriétaires des lieux. En cas de problème particulier sur une voirie ou un endroit précis, le Collège est d'accord pour se réunir avec la population concernée comme cela a déjà été fait par exemple pour la rue du canal à Péronnes.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Circulation

- a) A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Antoing, rue de l'Orphaverie – création d'un emplacement pour personne handicapée, du côté pair, le long du n° 40.

- b) Par 11 voix pour et 4 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Antoing, Grand Rue – durée de stationnement limitée à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement (sauf riverains en certains endroits).

Monsieur VIVIER estime qu'une demi-heure pour faire ses courses est trop peu et se demande pourquoi ne pas laisser les 2 heures prévues par la législation en matière de zone bleue. Par ailleurs, cette position va imposer la pose de nombreux panneaux de signalisation.

Le Président rappelle que des parkings longue durée et gratuits existent à proximité de la Grand'Rue (rue du Curé, église, rue de la Pêcherie) et le Directeur Général ajoute que la proposition vient directement du Commissaire Divisionnaire qui assure que le système des 2 heures est un véritable échec à Tournai. Cela ne permet pas de lutter contre les voitures ventouses en centre-ville.

Monsieur VINCENT précise qu'il avait proposé quelques places en arrêt « minute ». Le Collège va plus loin que cette demande. Trente minutes est suffisant pour la plupart des commerces. Voyons comment cela évoluera sur le terrain et les services chargé du contrôle devront être pédagogues dans un premier temps. Monsieur VIVIER ajoute qu'il faudra bien communiquer sur le sujet. Le Président précise que cela se fera via le site internet, la page facebook et la presse.

- c) Par 11 voix pour et 4 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Antoing, place du Préau – durée de stationnement limitée à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement le long du n° 5 (3 emplacements).
- d) Par 11 voix pour et 4 contre (Groupe GO), le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Antoing, Avenue de l'Europe – durée de stationnement limitée à 30 minutes avec usage obligatoire du disque de stationnement (sauf riverains).
- e) Par 14 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Antoing, rue Neuve – création d'un emplacement pour personne handicapée, du côté pair, le long du n° 88.

Monsieur VINCENT estime que pour des rues aussi fréquentées, on devrait limiter le nombre de places dédiées aux personnes handicapées. Le Président signale que l'on donne peut-être trop facilement les autorisations requises mais ajoute que nous ne pouvons pas refuser ces emplacements. La voirie n'est pas un parking ! Toute personne disposant d'une carte a droit à une place, la législation est claire à ce sujet. En matière de parking, il y aura peut-être une possibilité de faire un parking le long du futur prolongement du Ravel de la rue de Fontenoy vers la gare d'Antoing mais nous ne sommes pas encore tombés d'accord avec le propriétaire du terrain. Monsieur CHEVALIER précise que les personnes sont envoyées vers les médecins via les services sociaux afin de remplir les formulaires permettant l'accès à cette autorisation. Ce n'est pas de gaieté de cœur que les médecins remplissent ces formulaires...

- f) A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – Fontenoy, rue du Ronquoy – création d'une zone d'évitement striée (chicane) du côté impair, le long du n°31, avec une priorité de passage vers la rue Mariquette.

- g) A l'unanimité, le Conseil approuve le règlement complémentaire de roulage – suppression d'emplacements pour personne handicapée rue de Fontenoy, 37 à Antoing et chaussée de Tournai, 35 à Bruyelle.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Subsides aux sociétés

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi, au Comité des Fêtes de la Ville d'Antoing, d'un subside de 15.000 € pour l'organisation de la festivité « Antoing, au fil du temps ». ce montant est prévu au budget 2020.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Procès-verbaux

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les procès-verbaux des séances du 19 décembre 2019.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Questions orales

Monsieur CHEVALIER pose sa question ayant trait à la sécurité routière :

« Des chicanes ont été installées à la rue de Centre à Péronnes et à la rue de Laplaigne. Si le but premier, et on s'en réjouit, a été atteint (les voitures sont en effet ralenties et la sécurité des riverains est améliorée), il n'en va pas de même pour la sécurité routière.

En effet, l'envers des panneaux de signalisation est peu visible et trop nombreux sont déjà les automobilistes qui y ont abimé leur véhicule.

Peut-on espérer un aménagement rapide de ces îlots pour les rendre visibles quand il fait nuit avec, par exemple, des tubes fluos qui supporteraient ces panneaux ou des bordures à LED ou des envers de panneaux réfléchissants.

Si ce n'est le côté rouge et blanc aux couleurs de la ville, je ne leur trouve pas de plus un côté esthétique valorisant. »

Le Président signale que les dispositifs actuels étaient des phases tests et que le projet définitif sera installé prochainement. Tout en présentant une photo du dispositif envisagé, le Président précise que celui-ci sera démontable pour pouvoir continuer à accueillir des arrivées de courses cyclistes.

Monsieur DENAYER pose sa question relative à l'épandage hivernal :

« L'hiver semble vouloir frapper à notre porte avec son lot de petits inconvénients pour certains, plus important pour d'autres et parmi ceux-ci le verglas sur nos routes, chemins, ruelles et ou impasses communaux.

Afin d'éviter que des esprits brumeux n'épandent des infos en tous genres en y mettant leur grain de sel ou de sable et donc, dans un but de recevoir des infos complètes à destination des citoyens, ma question multiple portera donc sur les modalités de l'épandage assuré par

des ouvriers bien courageux de se lever tôt et de prendre des risques sur les routes en vue d'assurer au mieux la sécurité de tout un chacun.

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Qui prévient qui et sur base de quelles informations climatiques ?*
- *quels sont les moyens humains mis en œuvre ?*
- *quels sont les moyens techniques mis à disposition ?*
- *quels matériaux sont utilisés ? sel, sable ? (ma petite touche style Greta allégée)*
- *quelles sont les réserves présentes ?*
- *Quelles sont les priorités ?*
- *Y a t-il des personnes ressources que le citoyen peut contacter si d'aventure, une artère était oubliée par les services ?*
- *y a-t-il possibilité d'obtenir, pour des cas spécifique, des sacs de sel ou sable ?*

Bref vous aurez compris, toutes informations pratiques et ou utiles pour les citoyens en ces périodes hivernales.

Merci à Mr l'échevin pour ses réponses qui, sans nul doute, participeront, peu ou prou, à réchauffer l'atmosphère. »

Monsieur DESMET précise que le sablage et le déneigement sont assurés par deux personnes. L'une d'entre elles est sur le tracteur avec un épandeur à l'arrière du véhicule. Ce véhicule réalise le travail sur Antoing ville, Bruyelle, et Calonne.

La deuxième personne est sur le camion qui à l'épandeur dans sa benne. Ce véhicule réalise le travail sur Péronnes, Maubray et Fontenoy.

Le service de garde est assuré par un calendrier qui débute mi-octobre jusque fin mars. Les chauffeurs sont appelés sur leur téléphone de service par le service de garde du SPW de Gaurain. Une troisième personne, disposant du permis C, est prévue en cas d'absence d'un des deux chauffeurs attitrés. Durant cette même période, l'équipe de garde peut être également appelée pour d'autres services d'urgence.

Le sel en stock est en big bac de 1000kg. Le stock est de plus ou moins 50 tonnes au départ de la saison et se trouve aux ateliers (rue Henri Artisien, anciens établissement Pollet).

L'approvisionnement se fait par commande de 27 Tonnes, selon les besoins.

Les épandeurs sont chargés à l'aide du Manitou.

Des palettes avec des sacs de 25kg sont également de stock. Auparavant, nous déposions des sacs de 25kg dans certaines rues qui demandent plus de vigilance tels que la rue des Rosiers, le carrefour rue de Vezonchaux, les passages sous voies, l'escalier de l'église d'Antoing, ... Mais, étant donné le manque de civisme de certaines personnes, nous avons dû abandonner ces dépôts car les sacs disparaissaient quasi aussi vite qu'ils n'étaient déposés...

Ces sacs sont utilisés par le service technique qui se charge des épandages dans les cours d'école, les abords des bâtiments publics, les rues non accessibles par les véhicules...

La consommation moyenne d'une tournée est de plus ou moins cinq tonnes et chaque circuit est couvert en environ 4 heures.

Concernant les circuits, toutes les rues et routes accessibles aux véhicules sont traitées avec en priorité les routes utilisées par les transports en commun.

Les endroits non accessibles sont traités manuellement par le service technique dès le début de journée. En conditions exceptionnelles, le service s'adapte selon les besoins. Bien sûr, il n'est pas possible d'effectuer partout et au même instant l'épandage.

Monsieur MAHIEU signale que des dépôts de terre sont effectués le long du Chemin du Roncquoy à Maubray à proximité de la ferme de Bouchegnies. La société TRBA a des autorisations mais des dépôts clandestins semblent s'y faire. Le Président signale que les services de police en seront informés.

Monsieur VIVIER pose sa question sur les grandes lignes du discours des vœux 2020 :

*« La question que je vous présenterai en séance sera orientée sur les principaux points suivants :
1-L'absence dans le discours de matière tel que « Your Nature », la zone Delta, les avancements du master plan du grand large (avec les zones sportives). Encore un an de retard ? Les effets d'annonce étaient-ils des pétards mouillés ?
2-Ces gros projets pourvoyeurs d'emploi sont-ils toujours d'actualité ? Si oui, avez-vous des échéances qui tiennent la route ?*

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce point sur l'emploi et le développement économique de notre entité. »

Le Président rappelle que le projet Your Nature est tout d'abord une initiative privée et le discours des vœux n'avait pas d'autres objets que les projets publics de la commune. Cependant, il confirme que les travaux de construction de la piscine sont bien en cours et que les engagements pour permettre aux écoliers d'y nager gratuitement seront tenus. Quant aux projets BMX et Plaquet, ils sont tous deux présents dans le Master Plan du Grand Large ! Diverses interventions ont été faites pour la piste BMX et nous attendons impatiemment le retour du Ministre CRUCKE. Quant au projet de la Marina, le Collège approuvera le dossier de demande de permis de bâtir ce vendredi 24 janvier. En ce qui concerne la zone Delta, le permis devrait être déposé en mars 2021 et les travaux commencer en mars 2022. Le projet de voirie lié au karting de Péronnes est à l'étude. Mais dans un premier temps, il faudra s'attendre à des perturbations. La création d'une voirie privée sera néanmoins prévue dans le permis d'urbanisme.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS